



Peut il exister deux servitudes pour un même fond

Par **sant just**, le **19/12/2017** à **10:31**

Bonjour
Après la construction de mon im., le restant du terrain a été vendu pour en construire un autre il n'y a pas de limite séparative. Au départ les 2 IM devaient faire partie de la même copropriété, il se trouve que le deuxième im. est desservi par deux chemins en Y alors qu'il n'y a pas d'acte de servitude; est-ce possible?
Personne même en étant procédurier n'aurait pu avoir un motif pour s'opposer au permis ignorant ce tour de passe-passe
Sentiments respectueux.

Par **wolfram2**, le **19/12/2017** à **15:06**

Bonjour
Pas clair du tout l'énoncé du problème.
Qu'appellez-vous servitudes, où est le chemin en Y ? sur le terrain commun ? où est la voie publique de desserte où devraient conduire les "servitudes" d'accès ?
Quelle est la commune ? quelle est la désignation cadastrale de votre IM et celle du terrain que l'on puisse essayer de voir sur le plan cadastral où est le Pb.
Cordialement wolfram

Par **amajuris**, le **19/12/2017** à **17:32**

bonjour,
c'est clair que la question n'est pas claire.
la délivrance d'un permis de construire est une autorisation administrative, alors qu'une servitude est un rapport juridique entre 2 fonds, une charge imposée à un fonds servant au profit d'un fonds dominant appartenant à un

propriétaire distinct.rnje ne vois pas ou est le tour de passe-passe ?rnSalutations